



N° Vert 80 00 88 88

Ne vous faites pas complices des crimes économiques, dénoncez toute fraude ou corruption dans les marchés publics !

République Démocratique du Congo

Étienne Tshisekedi, une mort avec plusieurs conséquences ^{P7}

Championnat national de football D1

Classement provisoire après la 14e Journée ^{P7}

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses 16 Février 2017 N° 138 - Prix 250 F CFA

SNPT, NSCT, PAL, SAFER

Les premières pistes à explorer par la Commission Anti-Corruption ^{P3}

Bilan de la sécurité routière

514 décès et 6846 blessés : attention, la route tue énormément ^{P3}

Office Togolais des Recettes

Des chefs divisions et d'agences de l'OTR en formation sur le développement du civisme fiscal ^{P2}

Bavures des forces de l'ordre et de sécurité sur les journalistes

Des comportements à proscrire à jamais ^{P6}

FIDA



L'ex-premier ministre togolais Gilbert Houngbo propulsé à la tête de l'institution ^{P4}

Interview de Pitang TCHALLA, président de la HAAC



«Je réaffirme que ces deux chaînes n'ont pas reçu d'autorisation de la HAAC et comme tel, existaient illégalement» ^{P5}

Office Togolais des Recettes

Des chefs divisions et d'agences de l'OTR en formation sur le développement du civisme fiscal

C'est depuis le 13 février que la division opérationnelle de l'Office Togolais des Recettes (OTR) de Lomé port abrite un atelier de formation. Organisé par l'office et ce à l'endroit des chefs divisions et d'agences chargés de la collecte des recettes fiscales sur toute l'étendue du territoire du 13 au 24 février, cet atelier de formation est axé sur le développement du civisme fiscal. C'est le commissaire des services généraux Tchodié Philippe qui a ouvert les travaux de cet atelier. Au cours de son intervention, il a mentionné le bien fondé de

cette formation. Une initiative qui pour lui est salutaire pour le bon fonctionnement de l'OTR «l'importance de ce thème pour nos différentes agences est d'amener nos contribuables nos frères et sœurs ou les entreprises togolaises à s'acquitter de leurs obligations en terme fiscal à l'administration fiscale togolaise pour le budget national. Cette initiative est un Co-projet de la Banque de Développement Africaine et du gouvernement Togolais selon le commissaire des services généraux «Le gouvernement togolais a négocié



avec la BAD pour la conception de cet important projet dont un volet important est la sensibilisation de la population et des entreprises togolaises». Pour l'expert formateur Abdoulaye Niane ; conseiller fiscal juridique et expert formateur ; il s'agit d'une formation des for-

mateurs avec les agents de l'OTR sur les différents aspects du civisme fiscal. Il s'agit selon l'expert de faire comprendre au citoyen qui est un contribuable les différents types d'impôts et taxes, ses obligations fiscales, comment payer ses impôts. «Il s'agira de faire comprendre aux contri-

buables ou aux citoyens que l'impôt n'est pas du domaine de l'arbitraire plutôt une façon de mettre en commun les divers moyens financiers pour construire un pays». Il faut rappeler que cet atelier rentre dans le cadre du Projet d'Appui à la Gouvernance Fiscale (PAGIF). **Charles**

Acteurs de la société, employés et sympathisants de la LCF et City Fm ont battu les pavés pour réclamer la réouverture de ces deux chaînes

Encadrés par un dispositif sécuritaire, ils étaient des centaines à se mettre mardi dernier dans les rues de Lomé pour réclamer la réouverture ici et maintenant de la chaîne du Futur (LCF) et de la radio City FM du groupe sud média fermées sous injonction de la Haute autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC).

En effet, depuis le 06 février dernier, la Chaîne du



Futur (LCF) et la Radio City Fm appartenant au groupe sud média ont été sommées sur décision N° 001/HAAC/17/P d'arrêter l'émission de leurs fréquences au motif qu'elles n'ont aucune autorisation régulière d'installation et d'exploitation auprès de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Argument que réfutent les premiers responsables des deux

chaînes qui ne voient là qu'une simple machination, un faux prétexte, voire une volonté notoire et délibérée de la HAAC de justifier cette fermeture. Après une conférence de presse tenue la semaine dernière pour situer l'opinion que le groupe a entreprises des démarches depuis 2012, puis 2014 voire même récemment pour être en règle, la HAAC persiste

Suite à la p 6

WARAA
Les Vainqueurs

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45 / 22-35-81-95
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRE DE REDACTION
Pamphile S. NUMENYA

REDACTION
Ezi Akoma

Achile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akoui
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE
Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE
La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Récépissé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

*Retrouvez
votre Journal*
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jeudi
dans les kiosques

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68
	22-25-47-39
	22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	
	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

Bilan de la sécurité routière 514 décès et 6846 blessés : attention, la route tue énormément

Au cours du conseil des ministres tenu samedi 11 février dernier en présence du Chef de l'Etat, le ministre chargé de la sécurité, Yark Damehane a, à travers une communication, fait le bilan sécuritaire de l'année 2016. Cette communication touche plusieurs facettes de la sécurité notamment la criminalité, le trafic des drogues, la lutte contre le trafic des produits pétroliers, les accidents de la circulation et les différentes interventions de secours d'urgence. Selon le bilan du ministre Yark, les chiffres avancés en ce qui concerne la sécurité rou-



tière sont préoccupants. En effet, le Togo a enregistré 5.393 cas d'accidents ayant entraîné 514 décès et 6846 blessés en 2016. On se

rappelle qu'au premier trimestre de l'année 2016, on avait déjà enregistré 3 407 cas d'accidents et 4 116 blessés. A l'époque le ministre

en charge de la sécurité et le ministre Nisao Gnofam en charge des transports avaient promis prendre des mesures pour réduire le nombre d'accidents sur nos routes. A la fin d'année, les chiffres annuels montrent que des efforts ont été faits. Il y a eu moins d'accidents et moins de blessés dans le second semestre mais on a malheureusement plus de décès (275 cas) dans le second semestre comparativement au premier semestre où il y a eu 239 cas. Ces chiffres montrent alors que même avec peu d'accidents, on peut avoir un nombre élevé de décès

et de blessés.

Le gouvernement a profité du bilan de la sécurité pour appeler les populations à plus de civisme et notamment au respect du code de la route. Mais au lieu d'amener le gouvernement à faire le gardien derrière les usagers de la route, tout bon citoyen quand il sort dans la rue doit savoir que c'est sa vie qui est en jeu et c'est à lui d'en prendre soins. C'est possible d'enregistrer zéro cas d'accidents de la route d'ici la fin de l'année si tout le monde respecte à la règle le code routier.

WARAA

SNPT, NSCT, PAL, SAFER

Les premières pistes à explorer par la Commission Anti-Corruption

Malgré les milliards mobilisés de tout côté pour l'organisation de la participation du Togo à la CAN 2017, les éperviers n'ont pas réussi à voler haut. Ils sont vite rentrés au pays tout comme la Côte d'Ivoire, l'ex champion de la CAN. Même si la déception est grande au niveau des supporteurs, il faut souligner que les éperviers ont donné le meilleur d'eux-mêmes quand on sait que personne n'avait rêvé les voir à cette grande messe du football africain. Au lieu donc de s'attarder sur la prestation de nos ambassadeurs de football, il doit falloir passer aux choses sérieuses, les comptes de la CAN 2017.

Après avoir pris l'argent du contribuable pour organiser la CAN, les Togolais veulent bien savoir la somme totale que le pays a dépensée dans cette CAN. En plus des sociétés privées qui ont apporté leur soutien finan-

cier à l'organisation de cette compétition, il y a aussi les sociétés d'Etat qui avaient aussi mobilisé des fonds à leur niveau. Toutes ces sociétés dont la Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT), la Société Nationale des Phosphates du Togo (SNPT), le Port Autonome de Lomé (PAL) et l'ex FER devenu SAFER sont des sociétés qui doivent intéresser rapidement la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption. En effet, des personnes peu crédibles n'hésitent pas à saisir des occasions pour siphonner les caisses des sociétés qu'ils dirigent. L'institution chargée de lutter contre la corruption doit alors se mettre rapidement au travail pour voir si des gens n'ont pas profité de la mobilisation des fonds pour piller l'Etat. Au delà de leur contribution à la participation de notre équipe nationale aux différentes CAN, c'est



la gestion même de ces sociétés qu'il faut scruter. En effet, ces différentes sociétés ont connu beaucoup de scandales financiers qui n'ont jamais été élucidés.

En plus des sociétés d'Etat, le comité d'organisation de la CAN doit aussi être suivi de prêt. On se rappelle que plusieurs millions de nos francs ont perdu leurs traces avec l'organisation de la CAN 2013. Jusqu'à présent, il n'y a pas de

suite. Si on veut que le pays évolue, il doit falloir mettre la main sur les pilleurs pour qu'ils subissent des sanctions exemplaires. La Haute Autorité de Lutte contre la Corruption a alors la lourde mission de veiller à ce que les pilleurs de la commission de 2013 soient sanctionnés elle doit aussi veiller à ce que les rapports du comité d'organisation de la CAN de cette année tombent dans un bref délai pour

que tout le monde sache ce qui a été fait.

Il faut alors indiquer que les membres de la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption sont arrivés dans une nouvelle institution qui a déjà plusieurs dossiers sur lesquels le peuple veut les voir se prononcer. Ils doivent alors se mettre rapidement au travail. Nous s'y reviendrons.

Jack NUKUNU

L'hépatite B

Une infection virale dont il faut se prévenir à tout prix

L'hépatite B fait rage actuellement dans nos cités. En effet, l'Afrique subsaharienne est l'une des zones où la prévalence de ce virus est la plus forte. Causée par une infection virale qui s'attaque au foie, l'hépatite B se transmet par contact avec le sang ou d'autres fluides corporels comme la sueur ou la salive.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé OMS, le virus de l'hépatite B contrairement à celui du SIDA peut survivre en dehors du corps pendant au moins 7 jours, et au cours de cette période, le virus est encore susceptible de provoquer une infection s'il pénètre dans l'organisme d'une personne non protégée par la vaccination. C'est dire combien de fois ce virus est très dangereux et mortel. Par de simple embrassade ou salutation avec une personne qui a le vi-

rus de l'hépatite B, si l'on n'est pas vacciné, le risque d'être infecté est grand. Cependant comment savoir que X ou Y porte les gènes du virus quand dans la plupart des cas il est difficile de détecter un porteur du virus de l'hépatite B ? Selon l'OMS toujours, aucun symptôme ne se manifeste pendant la phase aiguë de l'infection. Toutefois chez certains, la maladie se présente de façon aiguë avec des symptômes qui peuvent durer plusieurs semaines comme le jaunissement de la peau et des yeux ; une coloration sombre des urines ; une fatigue extrême ; des nausées ; des vomissements et des douleurs abdominales.

L'hépatite B représente un problème de santé publique majeur. Il n'existe pas de traitement spécifique c'est donc une maladie à vie



où les soins visent uniquement à préserver le confort du malade et l'équilibre nutritionnel. Une fois atteint, le virus peut prendre une forme chronique et exposer les malades à un risque important de décès par cirrhose et cancer hépati-

que selon l'OMS. L'hépatite B ne se guérit pas cependant, il peut se prévenir. En effet, il existe un vaccin contre le virus depuis 1982 et il est efficace à 95% dans la prévention de l'infection.

Mais combien peuvent s'en procurer pour se prévenir ?

Cette question soulève la cherté, mieux encore l'inaccessibilité du vaccin par les populations rurales quand on connaît les moyens de revenus de cette population. Au Togo par exemple le vaccin contre l'hépatite B est disponible dans les hôpitaux aussi publics que privés mais très cher. Pour avoir le traitement complet il faut dépenser 15000 FCFA soit 22,900 euros. Un vaccin qui pour certains est très coûteux ; ce qui doit attirer l'attention des autorités en charge de la santé et du gouvernement. Somme toute, il faut le reconnaître que personne n'est à l'abri du virus de l'hépatite B à moins d'être vacciné.

Charles

FIDA

L'ex-premier ministre togolais Gilbert Houngbo propulsé à la tête de l'institution

Le 14 février dernier s'est tenue à Rome, la réunion annuelle du conseil des gouvernements de l'organisation du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) qui devait aboutir à l'élection d'un nouveau président à la tête sous branche de l'Organisation des Nations Unis (ONU). A l'issue du vote donc, c'est le togolais Gilbert Fossoun Houngbo qui a été plébiscité au deuxième tour du vote pour tenir la tête de ce démembré onusien. L'ex premier ministre togolais devient ainsi le 6^{ème} président du FIDA, organisme spécialisé des nations unies qui investit dans les pays en développement, bref qui a pour tâche de lutter contre la pauvreté en milieu rural. « Je viens du monde ru-



ral. J'ai une connaissance directe de comment est la vie de ce milieu » tels ont été les premiers mots du tout nouveau patron du FIDA. Houngbo prend les commandes de l'organisation à un moment où le changement des priorités des gouvernements et les besoins plus immédiats des crises humanitaires comme les catastrophes naturelles, les conflits et les réfugiés menacent de

détourner le financement du développement à long terme.

« Nous devons garder notre ambition et en même temps être pragmatique être réaliste et pragmatique. Nous devons démontrer que chaque dollar investi aura sa plus grande valeur » a-t-il souligné.

Par ailleurs, il est important de rappeler que Gilbert Houngbo a plus de 30 ans d'expérience diversifiée dans la sphère politique, le développement international, la diplomatie et la gestion financière. Il a été Directeur Général adjoint de l'organisation internationale du travail (BIT) depuis 2013, il est chargé des programmes extérieurs et des partenariats.

Lino

ONG Aimes-Afrique

Livre I des dispositions générales

Les principes fondamentaux

Art 5 et 6

Le système national de santé traduit l'ensemble des éléments visant à assurer la protection et la promotion de la santé de l'individu, de la famille et de la collectivité.

Le système national de santé a pour vocation d'organiser les soins de santé au profit des populations en conformité avec la politique nationale de santé, le plan de développement sanitaire et la carte sanitaire. L'action du système national de santé s'exerce selon les lignes directrices suivantes : le développement harmonieux du secteur public privé ; une planification sanitaire qui s'intègre dans le processus global du développement socio-économique national ; l'approche multisectorielle et interdisciplinaire dans l'exécution des programmes de santé ; la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières destinées à soutenir les programmes de santé ; l'intégration des activités de soins promotionnels, préventifs curatifs, palliatifs et de réadaptation ; la décentralisation des services de santé ; la responsabilisation des collectivités et des individus et leur participation à l'organisation, à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de santé.

Source Code de la santé togolaise.

Interview de Pitang TCHALLA, président de la HAAC «Je réaffirme que ces deux chaînes n'ont pas reçu d'autorisation de la HAAC et comme tel, existaient illégalement»

La décision du retrait par la HAAC des fréquences de LCF et City FM continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive. Sur les médias (radios, télés) tout comme sur les réseaux sociaux, les débats font rage. Mais du côté de la HAAC, le climat reste serein et le président de cette institution, M. Pitang Tchalla a tenu à le réaffirmer. Dans un entretien accordé à nos confrères du quotidien Forum de la Semaine, le président de la HAAC persiste et signe, LCF et City FM opéraient dans l'illégalité d'où la décision du retrait des fréquences. Le père du code de la presse dépenalisé rassure également sur la bonne ambiance à la HAAC en dépit des divergences au sein de la mandature qu'il qualifie de normales tout en regrettant le fait que le secret soit dehors. Votre journal reprend pour vous l'intégralité de cette interview qui a le mérite d'éclairer certaines zones d'ombre dans ce dossier LCF-City FM.

Forum de la Semaine: Monsieur le Président, vous venez de prendre une décision difficile en retirant les fréquences à la télévision Chaîne du Futur (LCF) et à la radio City FM qui émettent depuis une dizaine d'années. Pour certains c'est un acte courageux qui vient mettre fin à une situation d'illégalité dans laquelle se trouvent ces deux médias et pour d'autres c'est un acte complètement illégal. Monsieur le Président, qu'est-ce qui justifie cette décision aussi lourde de conséquences qui continue de faire couler beaucoup d'encre et de salive avec des condamnations venant du monde de la presse et de la société civile tant sur le plan national qu'international?

Pitang Tchalla: Courage? Ce n'est pas une question de courage. C'est une question de régulation. L'article 130, 3ème alinéa de la constitution stipule que «la HAAC est compétente pour donner l'autorisation d'installation de nouvelles chaînes de télévision et de radios privées». Alors si un organe émet sans autorisation de la HAAC, c'est cette dernière qui a compétence à arrêter l'illégalité. Je réaffirme que ces deux chaînes n'ont pas reçu d'autorisation de la HAAC et comme tel, existaient illégalement.

L'article 24 de la loi organique spécifique que la HAAC est compétente pour accorder les autorisations d'installation et d'exploitation des chaînes de radios et de télévisions. Dans le cas d'espèce, il est manifeste que les chaînes dont vous parlez ne sont pas en règle vis-à-vis de

la Haute Autorité. Nous sommes dans un Etat de droit et qui dit Etat de droit dit exigences. La HAAC prend donc ses responsabilités dans le respect de ses prérogatives. Parfois le remède fait plus mal que la maladie.

On nous a brandi une décision d'un prédécesseur mais il n'y a aucun dossier qui justifie cette démarche. Peut-on aujourd'hui, sous prétexte qu'on a déposé des dossiers, prétendre que la situation est normalisée? Nous disons non et disons qu'il faut initier un nouveau dossier. Si la HAAC ne prend pas cette initiative, de quel droit sanctionnerait-on les autres violations de cette loi. Certains n'hésitent pas à parler avec légèreté de la décision de la HAAC comme une entrave à la liberté d'expression, oubliant volontairement que près d'une dizaine de télévisions privées diffusent librement au Togo, alors qu'il n'y a que quelques mois que certains pays de la sous-région ont accepté l'ouverture de leur espace audiovisuel par un cahier de charges très contraignant autorisant moins de cinq projets de télévisions privées. Donc en matière d'exercice et de garantie de la liberté d'expression, le Togo est bien en avance sur la classe. Le code de la presse et le paysage médiatique national en font foi.

F.S.: On signale par ailleurs que plusieurs dossiers, auraient disparu à la HAAC....

P.T.: Faux. En 2012, il était question de renouvellement de conven-

tion obligatoire pour les médias audiovisuels. C'est à cette occasion que la HAAC s'est rendue compte qu'elle ne peut pas renouveler, car il n'y a pas de dossier. On a argué en son temps que le Président de la République en est le propriétaire et on ne pouvait pas aller lui demander les dossiers. Qu'à cela ne tienne. Selon la loi, le chef de l'Etat ne peut pas avoir une chaîne. Je confirme qu'elle est illégale. Et comme il n'y a aucun dossier, il n'y a pas de traçabilité. Cette argumentation signifierait qu'il y a eu violation de la réglementation en ce qui concerne les propriétaires. Et nous disons donc que c'est un nouveau dossier qu'il faut reprendre tout simplement.

F.S.: D'aucuns soutiennent que les deux organes avaient participé à l'appel d'offres de 2007. Les responsables de LCF ont même exhibé une quittance d'achat du dossier d'appel d'offres...

P.T.: C'est faux, puisque nous avons la liste des médias qui y avaient participé. On va jusqu'à faire l'amalgame, toujours dans le souci de tromper son monde que O groupe sud media 0, O media sud 0, O LCF, O radio sud 0 etc, c'est la même chose. Je ne suis pas un spécialiste de la question mais tous ces médias ne figurent pas sur la liste pour l'attribution des fréquences en 2007.

F.S.: Comment justifier donc les documents que les responsables de LCF et City FM brandissent?

P.T.: Je ne vais pas douter de leur



authenticité. Mais nous à la HAAC nous sommes formels, il n'y a aucun dossier.

F.S.: Nous avons appris de sources proches du dossier qu'en 2015, les responsables du Groupe Sud Media ont déposé un dossier qui serait au point et qu'ils auraient payé les frais y afférents?

P.T.: Je peux vous dire qu'avant même qu'une demande de dossier ne soit acceptée pour étude, il y a le paiement de cent mille francs pour frais de dépôt de dossier de demande d'autorisation d'installation et d'exploitation de télévision, frais payés le 22 mai 2015. Cela vient confirmer que les deux médias existaient illégalement depuis 2007. Il n'y a aucun dossier relatif à la création de ces deux chaînes. Ça veut dire que c'est un nouveau processus qui doit démarrer, ce que monsieur Abaki n'accepte pas.

F.S.: Monsieur le Président, l'institution que vous presidez a été un tout petit peu secouée par cette décision. Un des membres a contesté la décision et va plus loin en saisissant la Cour Suprême. Quel sera le sort que la Cour suprême va réserver à votre décision?

P.T.: Les divergences au sein de la mandature sont normales et à l'honneur de ceux qui ont fait confiance à cette équipe en tenant compte du pluralisme d'opinions. Mais après les débats parfois houleux, une décision est prise et elle engage toute la mandature. Généralement, en tant que président, je privilégie le consensus. Dans le cas d'espèce, nous avons appliqué la procédure et les neuf membres ont participé aux débats et personne n'a boycotté la décision finale. Les

chantages, intimidations et menaces actuels n'y peuvent rien, les membres ayant décidé en accord avec leurs intimes convictions. L'affaire étant pendante devant la Cour Suprême, nous ne pouvons pas nous étendre là-dessus.

F.S.: Et au sein de la HAAC, quelle est désormais l'ambiance? Est-elle désormais divisée, l'institution que vous presidez?

P.T.: Il n'y a pas de crise interne à la HAAC; elle fonctionne normalement et je félicite les collègues ainsi que le personnel pour la sérénité, la sagesse et l'esprit d'équipe dont ils font preuve. La seule déception, c'est de voir «les secrets dehors». Mais nous faisons confiance à la Cour Suprême et nous constituons plus que jamais une équipe décidée à remplir sa mission. Quant aux condamnations, nous les comprenons, car il y a une campagne très forte pour faire accepter le fait accompli, auquel cas, se serait trahir la mission dévolue à la HAAC.

F.S.: Justement certains observateurs parlent du droit acquis et qu'on devrait s'employer plutôt à légaliser la situation ainsi créée. Ne faut-il pas voir sous cet angle cet épineux dossier?

P.T.: Est-ce parce qu'une situation illégale aurait perdu pendant longtemps qu'elle devient légale? Est-ce que c'est parce qu'on a serein un mensonge pendant longtemps qu'il deviendrait vérité? Nous disons non et soutenons qu'il faut mettre un terme à cette situation et permettre qu'elle devienne normale et régulière. Je vous remercie.

Propos recueillis par
Dimas DZIKODO

Source : Forum de la Semaine

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Bavures des forces de l'ordre et de sécurité sur les journalistes

Des comportements à proscrire à jamais

Le journalisme est un métier noble et fort de ce constat, ce corps de métier est souvent sollicité pour couvrir des interventions des forces de l'ordre dans plusieurs pays du monde. Au Togo, cette liberté d'expression acquise bientôt 10 ans et reconnue par la communauté internationale est sur le point d'être remis en cause par certains actes isolés des forces de l'ordre et de sécurité. En effet, il n'y a pas une seule année qui passe sans que les forces de l'ordre et de sécurité togolaises ne violentent pas les journalistes dans l'exercice de leur métier. Depuis un certain temps, ces agressions ont pris de l'ampleur. Que ce soit à des manifestations estudiantines, ou une frange de la population pour une quelconque revendication ; dans les opérations telles : entonnoir pour du

carburant frelaté et bien d'autres activités, le journaliste dans l'exercice de sa fonction devient une menace pour les forces de sécurité qui mènent ces opérations. Oui «menace». Ce mot est lâché car c'est en partant pour couvrir ces genres d'événements que le journaliste revient tout lynché. Très souvent quand cela arrive, on pense à un acte isolé d'un élément zélé dans le groupe. Malheureusement le constat fait est que ces ordres émanent très souvent des officiers ou sous officiers qui dirigent le groupe. Comment peut-on comprendre que les mêmes qui vont à des ateliers de formation et de sensibilisation une fois sur le terrain font fi de tout ce qu'ils ont appris ? Après avoir été durement acquise, certains éléments des forces de l'ordre et de sécurité veulent

par leurs actes ramener le Togo au journalisme d'antan en compromettant cette liberté d'expression. De cette situation découlent deux constats ; soit ceux qui participent à des ateliers de formation et de sensibilisation au sein des forces de sécurité ne partagent pas l'information avec les autres à leur retour ou alors il n'y a pas de suivi lorsque ces derniers descendent dans les rues pour opérer. Dans ces deux cas il y a péril en la demeure et il incombe au ministère de la sécurité et de la protection civile de recadrer ses éléments par des sensibilisations dignes de ce nom. Cette situation doit aussi attirer l'attention du HCRUN dont le travail se voit ainsi saboté par ces actes lugubres.

C.K

Acteurs de la société, employés et sympathisants de la LCF et City Fm ont battu les pavés pour réclamer la réouverture de ces deux chaînes

Suite de la p 2

toujours sur le fait que leurs dossiers sont d'abord introuvables puis incomplets. La seconde démarche a été de saisir la Cour suprême. Mais avant d'écouter le verdict de celle-ci, les employés du groupe sud média, accompagnés de leurs confrères des organisations de presse, de la société civile et une foule de sympathisants ont décidé de se faire entendre par la rue. Parti des locaux de la LCF, le convoi des manifestants a emprunté la voie du marché de Gbonssimé jusqu'au carrefour Todman. De Todman, ils ont longé la voie jusqu'à attikoumé avec point de chute le siège de la HAAC où ils contenaient se faire entendre. C'est donc à ce carrefour de Lomé que le président de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme, Célestin Agbogbo a tenu à souligner que «cette manifestation de défenses des droits de l'homme est une manière de dire non à la restriction des espaces de liberté au Togo». Il a donc par ailleurs sommé la HAAC de réouvrir les fréquences de ces deux chaînes avant minuit de ce même jour.

Un vœu qui malheureusement reste lettre morte. Pour le président Pitang Tchalla qui, dans l'interview accordé au journal le Forum de la Semaine, il affirme rester droit dans ses bottes : «les chantages, intimidations et menaces actuels n'y peuvent rien...». Certes la manifestation s'est déroulée sans heurt ni violence, mais il convient d'attirer l'attention des autorités sur le nombre de personnes laissées actuellement sur le carreau, sachant que le groupe sud média emploie environ 80 personnes. Il serait donc souhaitable que ce litige qui oppose le groupe sud média et la HAAC trouve très vite une issue favorable ceci pour le bonheur des téléspectateurs et auditeurs des dites chaînes mais surtout pour les employés pour qui cette suspension est comparable à un licenciement sans préavis. La marche s'est poursuivie hier mais sans grande mobilisation. C'est dire que les chances de voir un aboutissement heureux s'amenuisent.

Lino

République Démocratique du Congo Étienne Tshisekedi, une mort avec plusieurs conséquences

Figure de proue de l'opposition congolaise, leader depuis plus d'une génération de l'UDPS (Union pour la démocratie et le progrès social) et du rassemblement des forces politiques acquises au changement, l'opposant congolais Étienne Tshisekedi wa Mulumba s'est éteint le mercredi 1er février 2017 à la clinique Saint-Élisabeth d'Uccle de Bruxelles d'une embolie pulmonaire. L'opposant historique est certes décédé d'une mort naturelle, mais laisse une postérité politique sujette à plusieurs interrogations inquiétantes. C'est donc une mort à laquelle personne n'aurait voulu croire. Mais elle est bien là, le créateur l'a appelé etc'est le voyage ultime sans retour. Étienne Tshisekedi, le leader maximo affectueux appelé Ya Tshishi laisse une classe politique congolaise complètement déchirée. Cette dernière prend plus de temps à discuter et se partager le gâteau Congo sans relâche. Qu'advient-il ? Que deviendra le poste du président du conseil national

de suivi qui lui revenait déjà après la signature de l'accord de la Saint-Sylvestre ? Et les arrangements particuliers continueront ? La majorité montrera-t-elle encore assez de bonnes foies si l'homme fort de limite n'est plus ? Qui présidera à la destinée de l'UDPS ? Et le rassemblement arrivera-t-il à se souder ? Ces questions n'ont pas de suite ni de réponse. Dans les langues des Congolais, pleurer l'homme oui, mais plus d'un, imagine plutôt les conséquences de cette mort en ces moments cruciaux de l'histoire du pays. Si hier on a sauvé le pays du gouffre à l'aube de la fin du deuxième et dernier mandat du président Kabila, «c'est parce que le président Tshisekedi n'a plus appelé le peuple à des manifestations», nous confie un leader de la société civile, ajoutant : «Pour les politiciens sceptiques, les arrangements particuliers menés après l'accord de la CENCO vont connaître un

Suite à la p 7 6



**HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL
ET DE LA COMMUNICATION**

HAAC

N° 02/HAAC/17/P

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Paix

COMMUNIQUE

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a appris par la presse, l'information qu'un journaliste aurait été empêché de faire son travail puis torturé.

Intrigué, le Président de l'Instance de Régulation a interpellé le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale au sujet de cet incident grave.

En attendant, la HAAC condamne sans équivoque toutes formes de violences physique, morale, verbale et éditoriale et appelle tous les acteurs et protagonistes à œuvrer à l'apaisement par le respect des règles qui régissent la profession et d'éviter toutes escalades et surenchères.

Fait à Lomé, le 10 février 2017

Le Président de la HAAC

SIGNE

Pitang TCHALLA

D.P. : 6997 / Tél. : (228) 22 50 - 15 - 76 / 22 - 50 - 16 - 79 / Fax : (228) 22 - 50 - 15 - 80 Site web : www.haac.tg / e-mail : info@haac.tg / tél : 7160

République Démocratique du Congo Étienne Tshisekedi, une mort avec plusieurs conséquences



vrai frein. Le président Tshisekedi était l'homme qui faisait peur au régime et qui l'amenait à réfléchir par deux fois avant de perturber les négociations. Ce qui est vrai, est que l'avenir s'avère incertain. Pour un pays où la personnalisation des institutions est monnaie courante, l'absence de la personne d'Étienne Tshisekedi et son poids politique manquera forcément à ses compagnons de lutte du rassemblement qui risquent de s'éclater. Du côté de l'UDPS c'est un communiqué simple signé par le porte-parole Augustin Kabuya qui confirme la mort de l'opposant historique et promet d'autres communiqués pour les obsèques. Le gouvernement quant à lui a annoncé des funérailles officielles pour la mémoire de celui qu'on appelle déjà le défenseur de la démocratie.

Plusieurs sources concordantes soulignent des réunions de crise aux QG des partis politiques de l'opposition comme de la majorité. Bien que rien n'ait filtré de ces réunions, des analyses parlent sur des prises de positions nouvelles, de revirement à 90°, de changements de stratégies qui n'étaient qu'au respect qu'on accordait à la personnalité et au poids politique du défunt. Même la presse montre inquiétude. Du journal L'Avenir en passant par la prospérité, le potentiel ou forum des AS des tabloïd kinoï, les titres parlent d'eux même: «Tsunami sur l'opposition», «Le rassemblement décapité», «L'opposition orpheline c'est maintenant qu'on verra si la postérité de ya Tshitshi existe réellement», «Le rassemblement au bord du gouffre», «La disparition d'Étienne Tshisekedi laisse un trou béant», pour ne citer que ceux-là. Tous ces quotidiens insistent sur les ambitions des uns et des autres qui s'entrechoquent au sein de l'opposition qui ne facilitera pas une succession sans casse. Mais aussi sur l'incarnation d'Étienne Tshisekedi longtemps personnalité et dont la présentation comme une institution a toujours fait défaut.

De tout ce qui précède, c'est un avenir sombre qui semble se dessiner. La succession posera sûrement problème. Dans sa propre famille restreinte, Félix Tshisekedi bien qu'étant l'aîné des enfants d'Étienne Tshisekedi, ne fait déjà pas l'unanimité pour prendre la primature. Ce dernier se voit constamment accusé d'inexpérience politique par son jeune frère Christian Tshisekedi. Personne ne sera surprise par exemple, si le rassemblement vient à se raviser et n'accepte plus de confier la primature au fils pendant que le père occupait déjà le conseil national de suivi. Et la majorité qui souffrait le froid et le chaud avec l'introduction dans les pourparlers de la question du référendum constitutionnel et le choix discrétionnaire du président sur la désignation du futur Premier ministre sur la base d'une liste de cinq candidats peut facilement revoir ses cartes et hausser le ton. Étienne aura donc choisi le mauvais moment de sa carrière pour tirer sa révérence.

Qui était Étienne Tshisekedi wa Mulumba? Né le 12 décembre 1932 à Kananga, dans le Kasai occidental, Étienne Tshisekedi a été jusqu'ici la figure de l'unité du rassemblement des forces acquises au changement plateforme politique regroupant plus d'une centaine de parties politiques allées à l'opposition congolaise. Toute sa vie, Étienne Tshisekedi l'a pratiquement dédiée à une lutte acharnée et radicale contre les dictatures et les oppressions des régimes divers depuis l'accession du pays à l'indépendance et le coup d'état militaire du 14 septembre 1960 du maréchal Mobutu. Après des études de droit, celui qui deviendra le président à vie de l'UDPS passe d'abord par une élection en 1965 et réélu en 1971 et en 1980 comme député national, le sphinx a occupé plusieurs fonctions dont: celui de commissaire général adjoint à la justice en 1964, puis il occupera le fauteuil du ministère

de l'Intérieur en 1967, il sera ensuite ministre de la Justice en 1968, ministre scientifique, de l'Aménagement du territoire en 1969 puis suite aux massacres des étudiants de Lovanium le 4 juin 1969 dont il s'oppose farouchement, il sera écarté du gouvernement pour aller gérer l'ambassade du Congo au Maroc comme ambassadeur pendant quatre années.

De son retour au pays, il passe aussi pendant cinq ans aux fonctions du président du conseil d'administration de la prestigieuse compagnie d'aviation zairoise Air Zaire avant d'être désigné plusieurs fois Premier ministre sous Mobutu en 1991, 1992 et en 1997 suite au vote à la conférence nationale souveraine et le parlement de transition HCR/PT, poste qu'il quittera le 9 avril 1997 soit un mois avant la chute du régime dictatorial de Mobutu battu par la rébellion armée de Mzee Laurent Désiré Kabila. C'est depuis un certain 15 février 1982 qu'il a créé l'UDPS avec un collège de fondateurs qu'il présidera jusqu'à sa mort. Un combat pour la démocratie

Étienne Tshisekedi s'est rendu célèbre pour ses prises de positions et oppositions frontales contre le régime du président de la deuxième république Joseph Désiré Mobutu, mais aussi la suite de ses actions contre le régime des Kabila de père en fils. Son combat lui a prévalu plusieurs fois des arrestations à la prison d'Oshwe dans le Bandundu, la prison centrale de Makala qu'il visite en octobre 1985 pendant plus d'un an comme prisonnier pour outrage au chef de l'État et des délégations dans son village d'origine Mupompa où il sera coupé du monde à plusieurs reprises. On se souviendra aussi par exemple des coups et blessures qu'il a reçus de la police politique du régime en 1987 pendant qu'il a été brutalement molesté à l'aéroport international de Ndjili. Devenue référence de l'action citoyenne et non violente au pays, en 2002, pendant les négociations de Sun City, il refusera de participer au gouvernement d'union nationale qui a mis en place le célèbre 1+4. Il se verra supplanté par Arthur Zahidi Ngoma qui représente l'opposition républicaine au sein des institu-

tions et les ex-belligérants armés - à savoir Azarias Ruberwa Manwa du RCD Goma et Jean-Pierre Bemba Kombou MLC - qui seront tous désignés vice-président de la république avec Abdoulaye Yerodia. Il boycottera ensuite les élections de 2006 qu'il qualifie de faiblistes et non transparentes; pour ensuite se présenter en 2011 où il sera officiellement proclamé deuxième derrière Joseph Kabila avec près de 35% de suffrages exprimés.

Pendant qu'il conteste les résultats, il s'autoproclamera président et prêtera serment dans sa villa de Limité et mettra à prix la tête du président Kabila qu'il qualifie d'imposteur et d'usurpateur. Pendant toute son existence, Étienne Tshisekedi n'a cessé de s'en mordre les doigts d'avoir accepté entre 1998 et 2001 pour chercher des consensus aux pourparlers de Sun City qui bloquaient de s'être rendu à Kigali qui soutenait militairement la rébellion du RCD et d'avoir participé personnellement à Kisangani à un défilé militaire des troupes rwandaises et ougandaises. Une tâche d'huile qui aurait longtemps sali son image d'homme non violent et que ses adversaires politiques ont manipulé contre lui dans tous les sens.

Enfin, pour la première fois de sa vie, il arrêtera de s'opposer radicalement au régime en place et acceptera de partager le pouvoir autour du dialogue national où il a pris les fonctions du président du conseil national de suivi des accords et dont le futur Premier ministre devrait être son fils aîné Félix Tshisekedi. C'est à l'aube de la concrétisation de cet ultime acte que le baobab s'est écroulé; pendant un contrôle médical de routine. C'est une embolie pulmonaire qui l'emporte, laissant derrière lui plusieurs incertitudes non élucidées et une crise politique loin de trouver son dénouement dont l'absence ne facilitera rien les affaires de l'opposition et de la nation toute entière.

Africaitime

Communiqué

(Relatif au refus des dirigeants de SEMASSIFC de verser les ristournes à la FTF)
Al'issue du match de la 14^{ème} journée du championnat de première division disputé, le dimanche 12 février 2017 à Sokodé entre SEMASSIFC et ASOTR, les dirigeants de SEMASSIFC ont refusé de verser à la Fédération Togolaise de Football (FTF), les ristournes du match comme prescrit par le Règlement financier de la FTF et révisé par convention lors de la réunion avec les responsables de clubs et de ligues avant le démarrage du championnat national 2016-2017.

Il convient de rappeler que de nombreux clubs dont SEMASSIFC avaient saisi le Comité Exécutif de la FTF aux fins de revoir la répartition des ristournes comme cela avait été convenue avant le démarrage des championnats de première et deuxième divisions saison 2016-2017.

Le mercredi 08 février 2017 lors d'une rencontre initiée par le Comité Exécutif de la FTF avec les dirigeants de clubs en vue de convenir des conditions de la reprise des championnats après la trêve de l'intersaison et de la Coupe d'Afrique des Nations 2017, la question a été à nouveau évoquée. Le Comité Exécutif avait alors rassuré qu'il apporterait une réponse à cette doléance après études de la question lors de ses séances plénières.

Al'issue des échanges du 08 février 2017, le Comité Exécutif qui posait comme préalable au versement de la tranche de la subvention aux clubs, l'établissement par chacun des clubs d'au moins 20 licences individuelles de joueurs conformément aux normes du Système Connect FIFA, a accepté de lever cette condition. Le vendredi 10 février 2017, les fonds ont été virés sur les comptes respectifs des clubs.

C'est donc avec une grande surprise doublée d'un sentiment d'indignation que le Comité Exécutif de la FTF a accueilli l'acte posé par les dirigeants de SEMASSIFC. Le Comité Exécutif de la FTF a décidé de saisir la Commission compétente, pour statuer sur ce cas.

Le Comité Exécutif attache beaucoup de prix au respect scrupuleux des décisions arrêtées d'un commun accord avec les responsables de clubs et de ligue et met en garde tous ceux qui seraient tentés par des diversions qu'ils s'exposeraient aux sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'à une exclusion pure et simple des championnats.

Fait à Lomé, le mardi 14 février 2017
Le Président

Championnat national de football D1 Classement provisoire après la 14^{ème} Journée

Résultat 14^{ème} journée

Anges 1 - 1 U S Koroki
AS Togo Port 1 - 0 Gomido
Maranatha 1 - 1 Dyto
Asko 0 - 0 Gbikinti
Agaza 1 - 1 Foadan
Kotoko 0 - 1 Unisport
Semassi 0 - 0 AS OTR

9^e AS OTR 17pts +1
10^e GBIKINTI 16pts -1
11^e ANGES 16pts -4
12^e ASKO 16pts -6
13^e GOMIDO 15pts -3
14^e KOTOKO 03pts -18
NB: Reste à confirmer

CLASSEMENT

1-ASCK 25PTS+11
2-ODALOU 18PTS+5
3-SARA 18PTS+4
4-DANKPEN 15PTS+3
5-BINAH 15PTS+2
6-DOUMBE 14PTS+1
7-TAC 14PTS-2
8-AGOUWA 13PTS+0
9-TIGRE N. 12PTS-6
10-FOUKPA 08PTS-2
11-KAKADL 05PTS-15

CLASSEMENT

Classement provisoire de la 14^{ème} Journée

1^{er} AS TG PORT 29pts +14
2^e SEMASSI 24pts +4
3^e UNISPORT 23pts +6
4^e DYTO 23pts +5
5^e AGAZA 22pts +1
6^e FOADAN 21pts +1
7^e KOROKI 19pts -1
8^e MARANATHA 18pts -1

CHAMPIONNAT NATIONAL DE FOOTBALL DE DEUXIÈME DIVISION

Résultat 12^{ème} JOURNÉE

ZONE NORD
TAC 1 # 0 KAKADL
ASCK 1 # 0 AS BINAH
DANKPEN 2 # 0 FOUKPA
SARA 0 # 1 DOUMBE
ODALOU 0 # 0 AGOUWA
TIGRE N. Repos

ZONE SUD

IFODJE 0 - 1 SNPT
ENTENTE 3 - 1 ABOU O.
ARABIA 1 - 1 ESPOIR
GBOHLO SU 1 - 0 HIROND
OKITI 1 - 0 ASFOSA
ETOILE F. Repos

CLASSEMENT

1- ENTENTE II 20 PTS +7
2- ESPOIR 20 PTS +5
3- ABOU O 18 PTS +0
4- IFODJE 17 PTS +9
5- OKITI 15 PTS -1
6- GBOHLOSU 15 PTS -1
7- ASFOSA 13 PTS -2
8- SNPT FC 13 PTS -6
9- ETOILE F 12 PTS -1
10- ARABIA 11 PTS -4
11- HIRONDELLE 11 PTS -47

A VENDRE

Une maison sur un quart (1/4) de lot clôturé et bâti situé en pleine ville de Lomé dans le quartier Agoé Adougba. Prix très intéressant. Pour tout renseignement, s'adresser au téléphone :

92-81-62-58/ 98-02-89-41

NB : Démarcheur s'abstenir



Promo Saint Valentin

DU 13 AU 28 FEVRIER 2017

BONUS RECHARGEMENT INTERNET

- Renouvelez votre forfait avant échéance
- **Bénéficiez de 14 jours de validité en plus**



REPLACEMENT SANS FRAIS DE BATTERIE POUR LE TÉLÉPHONE illico 3i

- Sur présentation du reçu d'achat du téléphone ou de la batterie à remplacer



**Plusieurs surprises
vous attendent en agence !**

Pour plus de renseignements, composez le 119 ou le 22 22 01 19
si vous appelez d'un autre réseau.

www.togotelecom.tg